

CONSEIL DE VIE INTERCULTURELLE & CITOYENNE (CVIC)

Donner une voix à toutes et tous

RÉUNION DE LANCEMENT

SAMEDI 26 NOVEMBRE - 10h à 12h

Salle Bon Pasteur

10 Boulevard Jean-Sébastien Bach



participèr
.strasbourg.eu



Vous êtes de nationalité étrangère ?

Vous êtes de nationalité française et souhaitez une ville plus égalitaire ?

La Ville de Strasbourg vous donne la parole.

Pour ses 30 ans, le Conseil des résident·es étranger·ères se renouvelle et devient le **Conseil de Vie interculturelle et citoyenne (CVIC)**

Quelles missions ?

Le CVIC intervient sur 3 sujets principaux:

- La construction d'une **ville interculturelle** et hospitalière
- La lutte pour l'**égalité des droits** et contre les discriminations
- L'instauration du **droit de vote et d'éligibilité** pour les résident·es étranger·ères

Comment ça marche ?

Une réunion avec l'ensemble des membres a lieu **1 fois par an**. Elle définit les groupes et les sujets des ateliers de travail durant l'année à venir.

La Maire de Strasbourg saisit également le CVIC chaque année sur un sujet donné. En 2022, la question portait sur l'amélioration de l'accueil et de l'hospitalité à Strasbourg.



Qui ?

Il associe des habitants·es, **de nationalité française ou étrangère**, engagés ou non dans des associations.

Comment participer ?

Chacune et chacun peut **s'impliquer selon ses envies et disponibilités** :

- S'abonner pour recevoir l'actualité du CVIC
- Participer à la plénière d'information
- S'investir dans un groupe de travail

Contacts et infos sur

participer
.strasbourg.eu



Vous êtes de nationalité étrangère Vous êtes de nationalité française et souhaitez une ville plus égalitaire



La Ville de Strasbourg vous donne la parole.

Le CVIC est une instance de débat qui participe à la construction d'une ville plus inclusive et multiculturelle.

Quelles missions ?

Le CVIC intervient sur 3 sujets principaux :

- La construction d'une **ville multiculturelle** et hospitalière
- La lutte pour l'**égalité des droits** et contre les discriminations
- L'instauration du **droit de vote et d'éligibilité** pour les résident·es étranger·es.

Comment participer ?

Chacune et chacun peut **s'impliquer selon ses envies et disponibilités** :

- S'abonner pour recevoir l'actualité du CVIC
- Participer à la plénière d'information
- S'investir dans un groupe de travail

participer
.strasbourg.eu



Pour ces 30 ans,
le Conseil des résident·es
étranger·es se renouvelle
et devient le
**Conseil de Vie
interculturelle
et citoyenne (CVIC)**



C'est qui ?

Il associe des habitants·es, **de nationalité française ou étrangère**, engagé·es ou non dans des associations.

Comment ça marche ?

Une réunion avec l'ensemble des membres a lieu 1 fois par an. Elle définit les groupes et les sujets des ateliers de travail durant l'année à venir.

La Maire saisit également le CVIC chaque année sur un sujet donné. En 2022, la question portait sur l'amélioration de l'accueil et de l'hospitalité à Strasbourg.

